

Paris le Messager d'Etat, qui a porté à Madrid la Ratification de l'Acte signé le 6. par le Roi d'Espagne, pour l'exécution des Préliminaires.

V. Ce n'est plus à Cambrai que se tiendra le Congrès, mais à Soissons : Toutes les Puissances intéressées en sont convenues, & le Roi l'a déclaré publiquement. Soissons est une Ville fort ancienne, autrefois le séjour des Rois de la première race, auxquels le Royaume de ce nom tomboit en partage, voisine de Compiègne, dont elle n'est éloignée que de sept lieues, avec laquelle elle communique par la Rivière d'Aine, & à 22. lieues de Paris : Elle est située dans un vallon fort agréable & fort fertile. Le Cardinal de Fleury fera, dit-on, l'ouverture de cette Assemblée, qui, à ce que l'on prétend, est fixée au commencement de Juin ; & Mr. Languet de Gergy, Evêque de cette Ville, est déjà parti pour aller faire préparer le Palais Episcopal qu'il a offert à Son Eminence. Les Ministres Plenipotentiaires d'Espagne qui sont ici, ont aussi envoyé leurs Domestiques pour y retenir des logemens ; & on assure que les conférences se tiendront dans la célèbre Abbaye de *St. Medard*, Ordre de *St. Benoît*, située aux portes de la Ville, dans l'endroit où étoit autrefois le Palais des Rois, la Maison de Ville se trouvant trop petite. Mr. Descoffes, premier Architecte du Roi, partit le 21. pour aller visiter les logemens nécessaires pour la tenue de l'Assemblée : On forme une Compagnie de 200. Invalides pour la Garde des portes ; & les 12. Compagnies des Gardes Françaises & Suisses qui viennent d'être habillées de neuf, monteront la Garde chez les Ambassadeurs. On a déjà réglé le prix des logemens : on taxera de même celui des denrées, & on va commencer à reparer les Chemins de cette Ville à Compiègne, où la Cour restera pendant